

**CONSEIL PORTUAIRE DE PORQUEROLLES**

**Séance du 10 novembre 2022**

**Compte-rendu**

COMPOSITION : 12 titulaires – 11 suppléants

Quorum : 8

**PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 13**

**TITULAIRES : 10**

M. Francis ROUX, Président,

M. Jean-Luc BRUNEL, représentant la ville d'HYERES-LES-PALMIERS,

M. Franck SOULE-SUSBIELLES, représentant le personnel de la Métropole TPM,

MM. Fabien VINCENT, Jimmy HUC et Hubert DE VEYLDER, usagers désignés par la Métropole TPM,

Mme Mireille KENNEL et M. Stéphane BONIFAY, usagers désignés par la CCIV,

MM. Marc-Gérard FLEURY DE WITTE et André DE MARCO, usagers désignés par le CLUPIPP,

**SUPPLEANTS : 1**

M. Philippe BERNARDI, représentant la ville d'HYERES-LES-PALMIERS,

**POUVOIR (2) :**

M. Philippe BRIDOUX-MARTINET donne un pouvoir à M. Marc Gérard FLEURY DE WITTE,

M. Jean-Philippe VERDEAU donne un pouvoir à M. André DE MARCO,

**INVITES :**

M. Stéphane RENOUX, « L'INDIEN »,

M. Jan GABRIEL, APNP « BATEAUX TAXI

M. Laurent MAXIME, Parc National de Port Cros,

Mme Sabine COLL et M. Guy HILY, FVANE,

**MEMBRES DE TPM :**

MM. LE FUR, MAAS, LAMBERT, COLONNA, BUTIN, GOUALLEC, CIRAOLO, REMOLEUR,  
Mmes UGUEN, AREND, CUESTA et DADOUN.

Après avoir vérifié la présence du quorum, monsieur ROUX, Président du Conseil Portuaire de Porquerolles, ouvre la séance à 15h30. Treize membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents et représentés. Conformément au quota de représentativité de chaque catégorie et à l'impossibilité pour les suppléants de voter lorsque tous les titulaires de leur catégorie sont présents, seuls onze votes seront exprimés par les membres présents. Messieurs BERNARDI et VERDEAU ne voteront pas.

1. **Approbation du procès-verbal du conseil portuaire du 7 juin 2022** – Vote

Monsieur ROUX demande si le compte-rendu appelle des commentaires.

AVIS : FAVORABLE (Unanimité)
---------------------------------

2. **Affaires générales**

❖ Bilan de la saison

Monsieur CIRAULO annonce que le bilan des recettes RSA est en légère baisse (-2,70%) pour la saison. Concernant la station d'avitaillement les recettes ont aussi diminué par rapport à 2021. Concernant les manifestations nautiques, sur 25 demandes, 2 ont été annulées pour cause de météo et une reste à venir mi-novembre.

Il revient sur les restrictions d'eau pour l'été 2022, avec la fermeture des toilettes publiques du port et la mise en place de six toilettes chimiques par la ville. L'ouverture de l'eau sur les quais se faisait de 8h à 10h et de 18h à 20h.

Monsieur FLEURY DE WITTE fait remarquer qu'il y a 4 vannes à différents endroits du port qui s'ouvrent et se ferment lorsqu'elles ont dépassé leur quota. Il faudrait que les services Métropolitains voient avec la compagnie des eaux afin qu'il y ait un ajustement, pour que l'eau allouée au port soit utilisée en totalité. Monsieur CIRAULO corrobore les propos de Monsieur FLEURY DE WITTE et explique que SUEZ, à la demande de la Métropole, a installé 4 compteurs principaux d'électrovanne. Le premier sur le ponton, le second sur le quai principal qui gère l'ensemble des pannes, le troisième à la capitainerie et le dernier les sanitaires. Monsieur CIRAULO ajoute que lors d'une alerte sécheresse classique, 60 m<sup>3</sup> jour sont distribués. Il s'agit du même quota alloué pour les 4 compteurs, et pas d'un cumul de distribution. Il assure que les services de la Métropole feront une demande écrite auprès de SUEZ pour que l'eau des 4 compteurs soit utilisée en totalité. Il ajoute qu'une à deux fois par semaine, ils ont dû intervenir manuellement pour déclencher les compteurs où il y avait des coupures intempestives.

Monsieur BERNARDI fait remarquer qu'en tant que délégué au tourisme il reçoit de nombreux avis négatifs concernant les toilettes et pense qu'il faudra envisager une étude globale permettant d'avoir des toilettes correctes sur le port. Monsieur ROUX rétorque que tout le monde est bien conscient du problème.

Monsieur GABRIEL demande à Monsieur ROUX, quelle est sa position suite au recours des défenseurs des posidonies pour le SEALINE. Monsieur ROUX est scandalisé par ce recours et ajoute que les travaux vont continuer.

❖ Projet de tarifs (TOP/RSA) 2023 – Vote

Il poursuit avec les projets de tarif qui augmentent de 0,4% pour les annuels et les professionnels et qui augmentent de 3% (inflation 2021 + GVT + Energie) pour les passagers.

AVIS : FAVORABLE (Unanimité)
---------------------------------

❖ **Projet de droits de port 2023 – Vote**

Concernant les droits de ports, monsieur CIRAOLO annonce également 3% d'augmentation pour la même raison.

Monsieur GABRIEL revient sur une réunion entre des professionnels du nautisme de Porquerolles le Président du Conseil Portuaire ainsi que les représentants de TPM et de la Mairie d'Hyères, au sujet de l'augmentation très importante des tarifs professionnels des AOT places de port. Il précise qu'il avait été acté, lors de cette réunion, le gel d'une nouvelle augmentation prévue en 2023 ainsi que parallèlement le lancement d'une concertation avec les différents professionnels du port de Porquerolles, afin d'évaluer l'impact de ces augmentations sur leurs activités et de définir suite à cela une politique tarifaire qui tienne compte de la réalité de ces activités et surtout de leurs spécificités. Il avait été conclu lors de cette réunion que le Conseil Portuaire du mois de novembre devait entériner ces décisions. Il ajoute que pour les tarifs 2023, c'est 0,4% qui a été acté pour les professionnels, il en déduit que la dernière tranche prévue a été mise en sommeil. Monsieur CIRAOLO confirme qu'il y a un gel pour 2023, les 0,4% correspondent à la hausse de l'énergie. Monsieur LE FUR annonce qu'une réunion se tiendra une fois par trimestre afin de faire un point sur l'activité, et travailler ensemble sur une tarification plus adaptée, il ajoute que cet engagement sera tenu.

AVIS : FAVORABLE  
(Unanimité)

❖ **Projet de budget primitif 2022 – Vote**

Monsieur LE FUR rappelle que les ports sont un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) et il précise que les budgets doivent être équilibrés en dépenses et recettes. En fonctionnement il y a une augmentation de 12% qui correspond à la hausse du prix des fluides. En investissement le budget est identique à l'année précédente soit 1 999 140€. Concernant l'investissement il indique que les travaux seront détaillés par la suite, notamment les grosses opérations programmées en 2023.

Monsieur DE VEYLDER demande s'il est possible de passer en budget les bénéfices rapportés par le port de Porquerolles et souhaiterait savoir si cela a été fait pour le budget 2021/2022.

Monsieur LE FUR indique que chaque année, 50 000€ sont provisionnés en vue de la réalisation de gros travaux. Il ajoute que certains ouvrages tels que le môle ou la digue commencent à dater, de ce fait TPM reste vigilant et a déjà budgété la somme de 4 500 000€ pour permettre d'engager ces travaux.

Monsieur FLEURY DE WITTE demande pourquoi les tarifs augmentent et pourquoi TPM ne budgétise pas plus de 1 900 000€. Il ajoute qu'au lieu de payer beaucoup d'impôt, il serait judicieux d'en faire profiter le port. Monsieur LE FUR répond que le port va avoir besoin de cet argent pour réaliser des travaux importants. Monsieur BRUNEL rajoute que lorsque le résultat est excédentaire il est possible d'emprunter. Monsieur FLEURY DE WITTE demande quel est le montant de l'impôt payé l'an dernier. Monsieur GOUALLEC répond que ce montant est de 50 000€, et ajoute qu'en exploitation il est possible de provisionner de la réparation que sur l'existant, et pas les travaux et les nouveaux investissements.

AVIS : FAVORABLE  
(1 abstention)

❖ **Projet de tarifs 2022 du délégataire – Vote**

Monsieur CIRAOLO annonce qu'il y a aussi une augmentation de 3% pour 2023.

AVIS : FAVORABLE  
(Unanimité)

**3. Travaux divers**

#### ❖ Travaux réalisés

Monsieur CIRAULO effectue un point sur les travaux effectués, avec l'enlèvement des bouées du bassin sud courant octobre, le remplacement de la chaîne mer au début du ponton flottant (poste de 20 M), le remplacement ainsi que le déplacement des blocs et de la chaîne mer au début de la panne G. Il affirme que la phase de test du ponton flottant au niveau de la plage de palmiers a reçu un retour positif de l'ensemble des usagers, par contre ils demandent s'il est possible d'améliorer l'accès à la berge par la mise en place de structure flottante au centre du ponton, sans être relié à la terre. Monsieur DE MARCO demande quel statut a le bateau qui est autorisé à rester sur ce ponton flottant. Monsieur CIRAULO répond qu'il pouvait stationner en escale horaire. Certains usagers en escale longue ont été autorisés à rester sur le ponton mais pas plus de dix mois. Il poursuit avec la reprise de la cale fret mi-octobre pour un montant de 42 000€.

#### ❖ Projets de Travaux

Monsieur CIRAULO présente les travaux programmés avec la réparation des poutres de couronnement sud et nord. Ces travaux sont en prévision pour le dernier trimestre 2022, pour un coût de 225 000€. Les travaux débiteront par le tronçon QP (quai des pointus) qui est le plus endommagé, suivront les tronçons GH et FG. La deuxième tranche comprendra les poutres des quais commerces et la poutre nord sur le tronçon DE. Il annonce qu'en mars 2023, toutes les chaînes et manilles des bouées du bassin sud seront changées.

Madame AREND présente le projet de réfection du chemin Notre Dame car l'état de la voirie est fortement faïencé et qu'une réparation provisoire ne serait pas efficace. Elle indique que la solution béton a été retenue. Cette dernière présente l'inconvénient de sa mise en œuvre à savoir qu'il faut compter un temps de séchage conséquent (la voie sera immobilisée durant au moins six semaines). Elle annonce que durant ce laps de temps il faudra mettre en place une déviation. Monsieur BONIFAY assure qu'avec du béton routier on peut rouler dessus sept jours après. Madame AREND précise que toutes les possibilités seront étudiées.

Monsieur CIRAULO ajoute que début 2023, il est prévu de faire la réfection du réseau des eaux usées ainsi que la réparation des douches et des toilettes, pour un montant de 36 000€ HT.

Monsieur VINCENT demande s'il est prévu concernant les travaux de la ZA de Porquerolles de récupérer les eaux pour alimenter les toilettes. Monsieur CIRAULO répond que, pour le moment, rien n'est prévu en matière de récupération des eaux usées. Il ajoute que TPM a fait l'acquisition d'un navire électrique qui sera livré fin d'année 2022. Concernant le remplacement d'un modulaire qui se trouve près des sanitaires, derrière l'office de tourisme, le marché est en cours de rédaction.

Monsieur DE VEYLLER demande s'il est prévu des travaux de rénovation de la grue. Madame AREND répond qu'il est prévu une grande visite, et qu'au terme du bilan il faudra remplacer le palan. Elle ajoute que TPM est en attente d'un devis de la société LMD, qui prévoit que ce soit très coûteux. Monsieur ROUX rajoute qu'acheter une grue neuve est peut-être moins onéreux que de faire une grande visite. Madame AREND précise que l'achat d'une grue neuve n'est pas exclu si le devis devait s'avérer trop élevé.

#### **4. Point d'avancement sur le schéma d'aménagement du port**

Monsieur LAMBERT s'excuse pour l'annulation de l'atelier qui était prévu au mois de juin. Il ajoute, qu'il y a une part de travail très importante qui consiste à analyser les mobilités sur le port en essayant de répondre à des problèmes fonctionnels liés aux conflits entre les nombreux piétons et grand nombre de véhicules qui circulent sur le môle. Ce travail d'analyse a été très long et minutieux. Les questions posées par les représentants du CLUPIPP de Porquerolles, concernant la définition des orientations stratégiques sont parfaitement dans l'esprit de la Métropole et des différents prestataires. Il explique que le calendrier est en cours de validation.

#### **5. Z.A. de Porquerolles**

Monsieur CIRAOLLO annonce qu'une décision Président a donné l'autorisation d'engager les travaux. Concernant le phasage des travaux, ils ont démarré avec la réfection des toitures des deux bâtiments sur la période automnale et le début d'hiver prochain. S'ensuivront les travaux de façades et de huisseries l'année prochaine. Le maître de port clôt ce chapitre en précisant qu'il a été accordé à l'ensemble des bénéficiaires de droits réels, une prolongation de sept ans sur la durée de leurs AOT initiales.

## 6. Ports Propres

### ❖ Certification Ports Propres Actifs en Biodiversité

Madame CUESTA annonce que la Métropole TPM s'est engagée par délibération, depuis 2011, dans une démarche de certification européenne « Ports Propres », pour tous les ports de plaisance métropolitains. Une marche supplémentaire dans l'exemplarité environnementale a été gravie avec pour ambition d'atteindre la certification « Ports Propres Actifs en Biodiversité ». Depuis le 2 avril 2022, la Métropole TPM s'est donc engagée dans ses ports de plaisance à appliquer une nouvelle politique Environnement, orientée vers la préservation de la biodiversité. Madame CUESTA annonce que le port de la Madrague de Giens est le premier port certifié.

Elle rappelle le plan d'actions avec les cinq objectifs à atteindre : améliorer la qualité du milieu (traitement des eaux, des terre-pleins...), la gestion des déchets (point propre, collecte et traitement des déchets portuaires...), la gestion de l'eau et de l'énergie (compteurs partiels, réducteurs de débits...), la prévention des pollutions accidentelles (barrages, kit anti-pollution...), ainsi que la communication et la sensibilisation des usagers (signalétique, formation, plaquettes...). Concernant le port de Porquerolles, l'audit va se tenir en décembre.

### ❖ Evolution de la gestion des déchets

Madame CUESTA poursuit avec la gestion des déchets, car la Métropole souhaite être plus exemplaire en valorisant le tri sélectif sur le port. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, une redevance spéciale sera attribuée aux communes de la Métropole et la collecte des ordures ménagères deviendra payante pour toutes les entreprises, à partir de 1400 litres par semaine, le port étant considéré comme une entreprise. Madame CUESTA indique également que la réglementation au niveau des fusées de détresse a changée, et que les ports ne sont plus autorisés à collecter les fusées de détresse. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les signaux pyrotechniques peuvent être ramenés dans n'importe quel magasin d'accastillage, même si ce n'est pas l'endroit où les fusées ont été achetées, ces derniers ayant pour obligation de les reprendre gratuitement. Madame CUESTA compte sur l'ensemble des usagers pour communiquer cette information et faire remonter auprès de la Direction des Ports de la Métropole, si des difficultés sont rencontrées auprès de magasins.

Monsieur DE VEYLDER est catastrophé par cette mesure car il indique qu'il n'a absolument pas été informé, et que ces fusées sont de véritables bombes, aussi bien dans les magasins, que sur les ports ou dans les déchetteries. Monsieur BONIFAY confirme les propos de monsieur DE VEYLDER et rappelle que dans les déchetteries professionnelles ou publiques, de nombreuses fusées se retrouvent dans les bacs et partent dans les usines de traitement où elles mettent le feu. Monsieur ROUX clôt le débat et confirme que c'est un véritable problème.

## 7. Questions diverses

### ❖ Installation du Wi-Fi sur le port

Monsieur BUTIN annonce la mise en place d'une étude concernant la couverture et le dimensionnement. Il concède qu'il faut amener une connexion internet avec un débit suffisant. Il ajoute que la mise en place d'une liaison hertzienne entre le port et la presqu'île est en phase d'étude. Un point haut sur la résidence Belambra est à l'étude afin de mettre en place une antenne

qui permettrait d'amener du très haut débit pour les besoins du Wi-Fi et aussi pour les besoins du port qui rencontre aussi des problèmes de lenteur de connexion. Monsieur BUTIN rajoute qu'il n'y a pas encore de planning établi mais qu'il a bon espoir que ce projet aboutisse en 2023.

Monsieur ROUX poursuit avec les questions posées par les représentants des CLUPIPP. Concernant le nombre de passagers débarqués sur le port de Porquerolles, monsieur MAAS répond que les bateliers opèrent principalement sur juillet et août et que les agents de la division P2S font un comptage quotidien durant cette période, avec un nombre de passagers débarqués de 256 126 soit une moyenne de 4 131 passagers par jour. Il explique qu'il y a eu deux dépassements des limites pour la TLV dans le cadre de la charte et 4 pour les autres compagnies (mais hors cadre de la charte). Il explique également que les 6 compagnies de NUC déjà présentes en 2021 ont été autorisées en 2022 et que leur chiffre est intégré dans la jauge des 2 000. Les moyens de contrôle de ces NUC sont une surveillance plus accrue avec un repérage par les surveillants de port sur les mois de juillet et août, aidés par les agents portuaires. Les contrevenants ont tous été informés de cesser leur activité, et deux ont fait une dépose de dossier pour l'année prochaine. Monsieur MAAS ajoute qu'un point a été fait avec les affaires maritimes et la gendarmerie maritime pour l'année 2023, et qu'une ou deux opérations globales seront menées sur le port de Porquerolles afin de contrôler tous les navires suspects.

Concernant la certification Port Propre, Madame AREND revient sur les résultats des analyses physico-chimiques et bactériologiques du port qui ont été réalisées au niveau de l'aire de carénage entre les pannes G et H ainsi qu'à la sortie de la Garonne pour le dragage, il s'est avéré qu'il y a une pollution en cuivre ainsi qu'en métaux lourds. Elle ajoute qu'une étude pluriannuelle de dragage va être lancée.

Concernant le mode d'emploi du port, monsieur CIRAULO indique qu'une plaquette existe et qu'elle a été diffusé aux usagers annuels en dématérialisé. Il ajoute que le port est en attente des différents supports et qu'il reste ouvert aux propositions en matière de contenu et de contenants

Monsieur FLEURY DE WITTE revient sur concernant le lissage des tarifs, car il avait été prévu de supprimer le terme fixe pour les plaisanciers. Monsieur CIRAULO répond qu'effectivement le terme fixe qui est passé de 400€ à 100€ devait être supprimé totalement, mais que cette décision a été suspendu par la Direction. Monsieur LE FUR précise qu'il n'est pas opposé à la disparition du terme fixe mais il explique qu'il faudra évaluer les impacts sur les petites et les grandes embarcations.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROUX souhaite de bonnes fêtes à l'assemblée et lève la séance à 17h10.

Francis ROUX  
Président du Conseil Portuaire  
de Porquerolles

